



Négociations sur un Accord de Libre Échange Complet et Approfondi entre l'Union européenne et la Tunisie

La proposition de l'UE sur les obstacles techniques au commerce

FICHE EXPLICATIVE

avril 2016

Le présent document a pour objectif de présenter les grandes lignes de la proposition de l'Union européenne pour un chapitre relatif aux obstacles techniques au commerce dans l'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) envisagé entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie. Le texte de la proposition de l'UE a été présenté aux experts tunisiens en octobre 2015 et est désormais disponible sur le site web [site web de la Commission européenne](#).

Pourquoi un tel chapitre?

Les produits mis sur le marché doivent se conformer aux exigences légales établies par les autorités publiques dans des domaines tels que la santé, la sécurité, la protection de l'environnement, la protection de la vie privée et celle de la sécurité des citoyens: par exemple, les freins automobiles doivent être fiables et efficaces; les appareils électroménagers doivent être énergétiquement efficace et les téléphones mobiles ne doivent pas interférer entre eux.

Les autorités publiques déterminent également les procédures à suivre pour évaluer la conformité des produits avec ces exigences, c'est-à-dire des procédures d'évaluation de la conformité telles qu'une évaluation de l'usine, l'évaluation des produits par un tiers ou l'enregistrement de produits dans une base de données gérée par les autorités.

Si l'une des exigences techniques ou les procédures d'évaluation de la conformité sont susceptibles d'entraver le commerce, il s'agit alors d'«obstacles techniques au commerce».

En effet, malgré le fait que la Tunisie et l'UE poursuivent les mêmes objectifs réglementaires relatifs aux produits mis sur leur marché, les différences – souvent de longue date - dans les approches sur la manière de définir les exigences et sur la manière d'évaluer et de faire respecter la conformité sont à l'origine de difficultés et de coûts supplémentaires pour les fabricants, les importateurs et les autres opérateurs économiques intervenant dans ces échanges commerciaux.

L'UE et la Tunisie se pencheront sur les moyens nécessaires pour améliorer et moderniser la réglementation régissant les produits dans l'objectif d'assurer une meilleure protection des consommateurs et de l'environnement, tout en visant à éviter les obstacles inutiles au commerce.

Objectifs de négociation

La proposition de l'UE prévoit :

- Que les exigences techniques et les règles pour l'évaluation de la conformité reposent, dans la mesure du possible et en fonction des spécificités des différents secteurs, sur des **normes internationales**.

- Faire en sorte que les **règlements techniques soient élaborés de manière ouverte et transparente** et donner la possibilité et le temps nécessaire à l'ensemble des acteurs concernés d'être consultés durant le processus d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques.
- Apporter de **l'assistance à la Tunisie en matière de renforcement de l'efficacité de ses laboratoires, organismes de certification, de surveillance** des marchés et d'autres infrastructures de qualité.
- En plus, dans les domaines où la Tunisie le souhaite, la proposition prévoit la possibilité d'intégrer la Tunisie dans le marché intérieur de l'UE pour les biens, par la négociation d'un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA).

L'approche préconisée :

L'UE et la Tunisie mèneraient d'études et de consultations en vue d'identifier les secteurs et les produits qui présentent un fort potentiel en termes d'échanges commerciaux entre les deux parties.